



HAL
open science

Mise en place de la politique de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale dans les universités françaises : une analyse comparative de quatre universités

Séverine Chédon, Christine Ferrer Klajman

► To cite this version:

Séverine Chédon, Christine Ferrer Klajman. Mise en place de la politique de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale dans les universités françaises : une analyse comparative de quatre universités. Congrès National de la Recherche des IUT, Mar 2024, Mulhouse, France. hal-04634776

HAL Id: hal-04634776

<https://hal.science/hal-04634776v1>

Submitted on 4 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Conférence Nationale sur la Recherche en IUT

Titre :

**Mise en place de la politique de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale
dans les universités françaises : une analyse comparative de quatre universités**

Séverine Chédon¹
Severine.chedor@u-psud.fr

Christine Ferrer Klajman²
christine.ferrer-klajman@univ-tours.fr

¹ RITM, Université Paris Saclay IUT Sceaux, ² LEO Université de Tours

Thèmes – *Gestion*

Résumé – Notre article vise à appréhender la mise en place de la politique de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale (DD-RS) au sein des universités françaises. En effet, suite aux lois de Grenelle 1 (2009), de Grenelle 2 (2010) et de la loi de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de 2013, les universités françaises ont désormais l'obligation légale d'intégrer dans leurs missions les thématiques du DD-RS (*Réhabilitation*) dans cinq axes stratégiques (gouvernance, enseignement et formation, recherche, gestion environnementale, politique sociale et ancrage territorial). Leur plan d'action (*Restauration/action*) vise notamment à diminuer leur empreinte environnementale (*Reconnexion/responsabilisation*). Parallèlement aux études réalisées, nous avons mené une enquête qualitative auprès des responsables de la cellule développement durable de quatre universités françaises. Les premiers résultats montrent que l'implication des universités est désormais bien réelle, même si des écarts demeurent entre les différents acteurs.

Mots-Clés – Développement durable, Théorie de l'acteur-réseau.

Introduction

Aujourd'hui le développement durable et la responsabilité sociétale (DD&RS) sont devenus des enjeux incontournables pour toutes les organisations, qu'elles soient publiques ou privées. Des enjeux à la fois politiques, économiques, sociaux et environnementaux conduisent les entreprises mais aussi les administrations publiques à s'engager dans une démarche qualifiée de responsable vis-à-vis de leurs parties prenantes et de la société en général.

Les établissements supérieurs d'enseignement et de recherche (ESR) sont également touchés par cette dynamique et se doivent désormais de prendre en considération les impacts de leur activité dans les différents domaines du développement durable. En France, il s'agit d'une obligation légale issue de la loi de Grenelle de 2009 qui indiquait la nécessité d'élaborer un « Plan Vert » pour les campus. La mission de développement durable des universités est désormais inscrite dans la loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche de 2013.

Il apparaît intéressant, une décennie plus tard, de faire un premier état des lieux de la mise en place de cette politique et des démarches de labellisation « DD&RS » dans les universités françaises.

Dans une première partie, nous analyserons tout d'abord les enjeux de la politique DD&RS pour les universités, puis tenterons d'établir un premier bilan, 10 ans après, de la mise en place du Plan Vert - désormais appelé Référentiel DD&RS -, dans les universités françaises au regard des études existantes.

Dans une deuxième partie, nous réaliserons une analyse comparative de quatre universités françaises (2 universités labellisées et 2 non labellisées), sur la base des entretiens effectués dans chacune d'entre elles avec les responsables DD&RS entre juin et octobre 2019. Cette étude nous permettra d'analyser plus précisément les avancées et freins de la mise en place de la politique DD&RS au sein des universités.

I. Les enjeux de la politique DD&RS pour les universités

1. Caractéristiques du Plan Vert

« Le Plan Vert permet aux établissements de l'enseignement supérieur d'intégrer le développement durable dans leur fonctionnement et dans leurs enseignements » [1]

Le Plan Vert doit permettre aux établissements de formaliser un plan d'action et est présenté comme un véritable « Plan de stratégie de Développement Durable » qui doit couvrir toutes les dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) car

« les établissements d'enseignement supérieur ont, vis-à-vis de la société dans son ensemble, un rôle d'exemplarité, d'impulsion et de promotion des valeurs sous-tendant le développement durable, permettant la protection et la valorisation de l'environnement, le développement économique et le progrès social » [2].

Au niveau international, deux ans avant le Sommet de la Terre de Rio ou « Agenda 21 » de 1992, la déclaration de Talloires de l'ULSF, signée par 22 universités dans le monde en 1990, soulignait déjà la nécessité de s'engager dans une démarche de développement durable. En 2017, la déclaration de Talloires a été signée par 502 universités de 55 pays différents et reflète l'existence d'un réseau international d'établissements supérieurs s'engageant à améliorer leurs pratiques dans ce domaine.

De la même façon, la déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur au XXI^{ème} siècle de l'UNESCO de 1998 puis celle de 2009, rappelle la responsabilité sociale de l'enseignement supérieur, notamment dans l'éducation et la formation aux problématiques de développement durable. D'ailleurs, l'UNESCO a lancé la « décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable » pour la période 2005-2015.

En ce qui concerne la France, la loi « Grenelle 1 » de 2009 (article 55) stipule que les établissements d'enseignement supérieur doivent élaborer un « Plan vert » pour les campus. Dans ce cadre, deux outils adaptés au contexte de l'enseignement supérieur, ont été élaborés dès 2010 : un « Canevas de Plan vert » qui se présente comme un modèle de stratégie de développement durable pour les universités, ainsi qu'un « Référentiel Plan vert » (Référence à la loi Grenelle 2 – article 235) qui est un outil d'auto-évaluation et un tableau de bord permettant le suivi de cette stratégie.

La loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche de 2013 inscrit désormais le développement durable comme une nouvelle mission de l'université. En 2016, suite à l'intégration des recommandations du MESR dans le référentiel du Plan Vert, celui-ci est désormais dénommé « Référentiel DD&RS » et sert de cadre pour le label « DD&RS » qui est le label développement durable des établissements d'enseignement supérieur, porté par la CPU et la CGE.

2. Les objectifs du référentiel DD&RS

Le référentiel DD&RS est un outil déclinant les 9 défis de la SNDD en 5 axes stratégiques, en référence aux activités principales des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les 5 axes définis servent à la mise en place d'une démarche transversale de la part des établissements : (1) Stratégie et gouvernance, (2) Enseignement et formation, (3) Recherche, (4) Gestion environnementale et (5) Politique sociale et ancrage territorial. Pour chacun des

axes, sont identifiés des enjeux sur lesquels les ESR peuvent agir.

Ainsi, le référentiel DD&RS permet aux établissements de procéder à une auto-évaluation par domaine en fonction de cinq niveaux possibles : le niveau 1 correspond à la prise de conscience, le niveau 2 à l'initiation, le niveau 3 à la conformité avec la loi, le niveau 4 à la maîtrise du sujet et le niveau 5 à l'exemplarité.

Les objectifs du référentiel DD&RS sont multiples. Il s'agit tout d'abord de permettre aux ESR de réaliser une auto-évaluation de l'état d'avancement des actions menées en matière de DD-RS dans l'établissement.

II. Comparaison de la politique de DD&RS au sein de quatre universités françaises

A partir du premier état des lieux de la structuration des démarches DD-RS issu du rapport de l'enquête nationale réalisé par la CPU et l'Université de Reims Champagne-Ardenne en septembre 2018 [4], nous avons mené un entretien auprès de chaque responsable de la cellule développement durable de quatre universités ayant répondu à cette enquête. Nous les avons interrogés sur les actions mises en place selon les 5 axes stratégiques du plan vert. Et les résultats ont mis en évidence qu'une dynamique a été clairement engagée dans le sens d'une nécessité de se conformer à la réglementation nationale. En effet, une prise de conscience des enjeux internes et externes liés au DD-RS est systématique. La démarche est d'ailleurs perçue comme une opportunité d'amélioration, continue des processus en interne

Toutefois, comme le constatent Ory et alii [2] [3], il reste une importante marge de progression. En effet, la question de la véritable intégration de ces démarches DD-RS au sein des missions traditionnelles de l'université se pose. De plus, il demeure des disparités des démarches DD-RS d'une université à l'autre. Les spécificités des universités déterminent les avancées sur les différents axes. Il est à noter également qu'il n'y a pas de hiérarchisation dans les priorités et que la plupart du temps, les stratégies restent encore à définir. Enfin, l'harmonisation de la gestion de chaque site à l'intérieur d'une même université semble assez difficile. De même, le manque de ressources humaines et/ou financières est un problème récurrent.

Conclusion

Ainsi notre enquête qualitative permet de réaliser un premier bilan en demi-teinte.

Une dynamique a été clairement engagée avec la prise de conscience des enjeux internes et externes liés au DD-RS. La démarche a d'ailleurs été perçue comme une

opportunité d'amélioration continue des processus en interne. Il reste toutefois une importante marge de progression comme l'ont noté Ory et alii [1] [2] à savoir la question de la véritable intégration de ces démarches DD-RS au sein des missions traditionnelles de l'université. De plus, il existe d'importantes disparités des démarches DD-RS d'une université à l'autre (comme dans l'organisation des services, les stratégies à définir, l'harmonisation difficile de la gestion de chaque site à l'intérieur d'une même université sans compter le manque de ressources humaines et financières). A cela s'ajoute le positionnement encore faible des universités sur le label. Aussi les perspectives de recherche sont importantes, notamment accroître l'échantillon des universités auditionnées, comme en dehors de la France, mais aussi la réalisation et la diffusion d'un questionnaire pour connaître les attentes et l'implication des étudiants à l'égard du DD-RS de leur université.

Références

- [1] Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) (2010) « Le plan vert des établissements d'enseignement supérieur », p.3
- [2] Ory J-F, Petitjean J-L, Côme T. (2016) « *Plan vert des universités : plan stratégique ou outil de communication ?* », Management & Sciences Sociales, n°21, juillet-décembre, p.48-62
- [3] Ory J-F, Petitjean J-L, Côme T. (2018) « *La mise en œuvre d'un contrôle environnemental à l'université : freins et facteurs de réussite* », Revue de l'organisation responsable, n°2, p.60-72
- [4] CPU et Université de Reims Champagne-Ardenne (2018), coord. Ory J-F, Petitjean J-L, Côme T. « *Organisation et gestion du Développement Durable et de la Responsabilité Sociale dans les universités françaises* », Rapport d'enquête, Septembre, p.1-26.